

AAHOTEL

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : 46 avenue Franklin Roosevelt, 77210 Avon
404 680 514 RCS Melun

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 23 MARS 2026**

Le vingt-trois mars deux mille vingt-six,

L'associée unique de la société AAHOTEL, désignée en entête (ci-après la « **Société** »), à savoir :

La société COMPAGNIE FRANCAISE D'HOTELLERIE,
société par actions simplifiée au capital de 402.880 euros,
dont le siège social est situé 245 chemin du Belvédère, 06250 Mougins,
immatriculée sous le numéro 425 112 851, en cours de transfert vers le RCS de Cannes,
représentée par sa Présidente, Madame Céline BRESSOT MEYER,
ci-après dénommée l'« **Associée Unique** »,

Propriétaire des **500 parts sociales** composant le capital social de la Société,

Ayant obtenu au préalable communication de tous documents et informations lui permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les décisions qui lui sont soumises,

A pris, par acte sous seing privé conformément aux statuts de la Société, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts

L'Associée Unique, conformément aux dispositions légales et aux stipulations statutaires,

Décide de transférer le siège social, avec effet à compter de ce jour :

- Ancien siège social : 46 avenue Franklin Roosevelt, 77210 Avon ;
- Nouveau siège social : 245 chemin du Belvédère, 06250 Mougins ;

Décide de ne pas conserver d'activité à l'ancien siège social,

Décide, en conséquence, de modifier corrélativement l'article 4 des statuts, lequel sera dorénavant rédigé comme suit :

« *Le siège social est fixé : 245 chemin du Belvédère, 06250 Mougins.* »

Cette décision est adoptée.

DEUXIÈME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique **donne** tous pouvoirs à la Gérante ainsi qu'à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par les dispositions légales.

Cette décision est adoptée.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique et la Gérante, et sera reporté sur le registre des décisions collectives.

Pour la signature du présent acte, les signataires ont expressément accepté de recourir à un procédé de signature électronique conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du code civil, déclarent avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et du niveau de sécurité proposés, et s'engagent à considérer une telle signature comme équivalent à la forme écrite et à ne pas remettre en question la validité et le caractère contraignant du présent acte du fait de cette signature.

Signé électroniquement par DocuSign®, le 23 mars 2026.

Signed by:

ESB0002080E7420...

COMPAGNIE FRANCAISE D'HOTELLERIE
Associée Unique
Représentée par Mme Céline BRESSOT MEYER

Signed by:

ESB0002080E7420...

Madame Céline BRESSOT MEYER
Gérante